

AFFICHAGE DE POSTE INTERNE-EXTERNE

Titre :	Technicien en loisirs
Secteur de travail :	De la 1 ^{ère} à la 5 ^e secondaire (selon les besoins)
Statut :	Emploi saisonnier à temps complet
Horaire :	Dès maintenant jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, 35 h par semaine (9 h à 17 h)
Classe salariale :	Technicien en loisirs

SOMMAIRE

Sous l'autorité de la direction de niveau, le technicien en loisirs a comme fonction l'organisation, la promotion et l'animation des activités socioculturelles ou sportives favorisant le développement et l'encadrement des élèves du cycle.

RESPONSABILITÉS ET TÂCHES CARACTÉRISTIQUES

- Assure le bon fonctionnement d'activités socioculturelles ou sportives, occasionnelles ou régulières, à l'intérieur du programme institutionnel;
- Voit au respect des règles de fonctionnement des activités dont il est responsable : plan de travail du groupe, structures du travail, financement, ordre et sécurité dans le groupe, etc;
- Planifie et anime des projets spéciaux (Pâques, galas, etc.) et voit à l'organisation et au bon fonctionnement du service aux élèves;
- Analyse et bonifie les activités offertes aux élèves adaptées à leur intérêt;
- Collabore avec l'équipe de la vie scolaire et les collègues des autres secteurs;
- Anime des réunions d'équipe;
- Supervise et anime divers comités reliés aux élèves;
- Exécute toute autre tâche connexe à la demande de la direction.

EXIGENCES

Scolarité

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisirs ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Aptitudes et qualités recherchées

- Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de la Mennais et en fait la promotion;
- Excellente capacité d'analyse;
- Apte à résoudre des problèmes;
- Possède d'excellentes habiletés en communication interpersonnelle;
- Fait preuve de rigueur, autonomie et sens de l'organisation;
- Applique une approche orientée vers la clientèle.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

La rémunération correspond à la classe d'emploi « Technicien en loisirs » entre 23.82\$ et 30.82\$ de l'heure.

Nos avantages :

- Fonds de pension à prestation déterminée;
- Admissibilité à une assurance collective, avec un programme d'aide aux employés y compris la télémédecine (assurance individuelle payée entièrement par l'employeur);
- Remboursement annuel d'un montant fixé par le Collège lié à la santé (inscription à une compétition sportive, abonnement dans un gym, etc.);
- Remboursement des frais de formation pour le développement professionnel;
- Remboursement des frais d'adhésion à des associations professionnelles;
- Accès aux activités du Complexe sportif gratuitement (certaines conditions s'appliquent);
- Stationnement gratuit et accès à deux bornes de recharge pour voitures électriques (gratuit);
- Service de cantine disponible aux frais de l'employé.

ENTRÉE EN FONCTION

Dès maintenant

Modalités de mise en candidature

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour ce poste doit faire parvenir une lettre de motivation ainsi que son curriculum vitae au plus tard le **mardi 25 mars 2025** à Mme Pascale Seccareccia à ressourceshumaines@jdlm.qc.ca

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le Collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi.

Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.